

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 208 /PR/MIS/DAI-T.

portant création des arrondissements  
d'Aklampa - Logozohè - Gouka (Sous-  
Préfecture de Savalou).

SOMMAIRE:  
Création d'arrondis-  
sements.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965
- VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 donnant aux six régions de la République du Dahomey le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements ;
- VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
- VU le Décret n°305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'arrondissement ;
- VU la Délibération n°13/66 du 6 Octobre 1966 de l'Ex-Conseil Général du Zou ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

Le Conseil des Ministres entendu, et

D. E. COLLE. D. A. T. E.

ARTICLE 1°- Sont érigés en un arrondissement dont le Chef-lieu est Aklampa, les villages de : Aklampa, Lagbo, Afizoungo.

ARTICLE 2°- Sont érigés en un arrondissement dont le chef-lieu est Logozohè, les villages de : Logozohè, Monkpa, Lahotan, Gobada.

ARTICLE 3°- Sont érigés en un arrondissement dont le chef-lieu est Gouka, les villages de : Gouka, Agoua, Agbon, Attokoligbé, Malomi, Sako, Galata, Ekpa.

.../...

ARTICLE 4°- Après la création des arrondissements de Logozohè, Aklampa et Gouka, l'arrondissement de Ouèdèmè est composé des villages suivants : Ouèdèmè - Yagbo et Pota.

ARTICLE 5°- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 23 Juin 1967

Par le Président de la République  
Le Ministre de l'Intérieur et  
de la Sécurité

Colonel Philippe AHO.

Général Christophe SOGLO.

VU:  
Le Ministre des Finances  
des Affaires Economiques  
et du Plan,

B. BORNA.

AMPLIATIONS:  
PR. 4. MIS. 4. DAI. 6.  
PREFET ZOU. I S/P. SAVALOU. 4  
SGG. 4 DIRGEND. 2 IAA. 2 JORD. I  
MINISTERES II. Gde CHANC. I  
DGAJL 2